

Le 19 février 2016, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 29 février 2016 à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 29 février 2016, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M. Laurent CLÉMENT qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la réunion du 11 janvier 2016.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : PLU - pour défendre en justice

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION : AMÉLIORATION THERMIQUE POUR L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉSERVE PARLEMENTAIRE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement des bâtiments scolaires : amélioration thermique, chauffage, éclairage, pour un montant de 114 650,00 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention auprès la Commission des Finances du Sénat, par l'intermédiaire de M. Jean-Paul EMORINE, Sénateur de Saône et Loire, dans le cadre d'une subvention au titre du programme 122-action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales », pour cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet tel qu'il est présenté pour un montant 114 650,00 € HT (cent quatorze mil six cent cinquante euros hors taxes) ;

DEMANDE l'inscription de ce projet au titre de la réserve parlementaire ;

SOLLICITE la subvention correspondante auprès de la Commission des Finances du Sénat ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents.

**DÉLIBÉRATION : AMÉLIORATION THERMIQUE POUR L'ÉCOLE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CAMVAL**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement des bâtiments scolaires : amélioration thermique, chauffage, éclairage, pour un montant de 114 650,00 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention auprès la CAMVAL, dans le cadre du fonds de concours « Aide au développement local », pour cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet tel qu'il est présenté pour un montant 114 650,00 € HT (cent quatorze mil six cent cinquante euros hors taxes) ;

DEMANDE l'inscription de ce projet au titre du fonds de concours « Aide au développement local » ;

SOLLICITE la subvention correspondante auprès de la CAMVAL ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents.

**POINT DOSSIER TRAVAUX ÉCOLE**

M. JOMAIN rappelle au Conseil Municipal que la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école a été confiée au Cabinet JOC Ingénierie représenté par M. Philippe JOSEPH.

La société APAVE assurera les missions de contrôle technique, amiante et SPS. (Pas de contrôle plomb car le bâtiment est récent).

Un rendez-vous a été fixé sur site le mercredi 9 mars 2016 à 13h30, avec M. JOSEPH et la société APAVE.

Le calendrier d'étude et d'exécution prévoit la réalisation des travaux pendant les vacances scolaires de juillet-août 2016 et fin pendant les vacances d'automne.

**DÉLIBÉRATION : ÉTUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT - « DOSSIER LOI SUR L'EAU » - DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune doit lancer un complément à son schéma directeur d'assainissement, pour préparer un dossier « Loi sur l'Eau » adapté à sa situation, et permettant de faire, par la suite, la réalisation des aménagements sur le réseau et la construction d'une nouvelle station de traitement, pour un montant de 16 137 € HT, en tranche ferme.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'eau ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents.

**DÉLIBÉRATION : ÉTUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT - « DOSSIER LOI SUR L'EAU » - DEMANDE D'AIDE AU DÉPARTEMENT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune doit lancer un complément à son schéma directeur d'assainissement, pour préparer un dossier « Loi sur l'Eau » adapté à sa situation, et permettant de faire, par la suite, la réalisation des aménagements sur le réseau et la construction d'une nouvelle station de traitement, pour un montant de 16 137 € HT, en tranche ferme.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Département ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents.

**DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que, suite à la mise à la retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> avril 2016, il convient de modifier comme suite le tableau des effectifs du personnel :

**Suppression de poste**

1 poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (32,06 heures)

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel, comme indiqué ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN EMPLOI SOUS CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE AU RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE ET POUR LE MÉNAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent non titulaire à temps non-complet, pour assurer les fonctions d'aide au restaurant scolaire, de surveillance à la garderie et de ménage dans les bâtiments communaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi de non titulaire, sous Contrat à Durée Déterminée, à temps non-complet (pour 25,62 heures), rémunéré au SMIC en vigueur, pour aider au restaurant scolaire, surveiller la garderie et faire le ménage dans les bâtiments communaux.

Ce contrat sera établi à compter du 1er avril 2016, pour une durée d'1 an.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un emploi sous CDD, pour aider au restaurant scolaire, surveiller la garderie et faire le ménage dans les bâtiments communaux,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits aux budgets.

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Une réflexion est engagée pour les investissements de 2016 : réalisation des travaux de l'école, travaux de voirie, aménagement extérieur de la salle des fêtes, aménagement Parc Griotte, travaux pour

retrouver l'eau au lavoir et aménagement de l'entrée du village face à la mairie, numérisation des actes de l'état civil et travaux d'assainissement qui s'étaleront sur plusieurs années.

Les chiffrages seront affinés pour la préparation du budget.

A compter de ce budget, la loi Notre oblige toutes les communes, à établir une note de synthèse qui retrace les informations financières essentielles de la Commune (présentation et élaboration des budgets).

Mme TANGUY, trésorière, viendra en mairie le lundi 14 mars 2016.

La commission des finances se réunira le lundi 21 mars à 18h30, pour définir les priorités des travaux à inscrire au budget 2016.

### **INFORMATIONS PLU**

Le Tribunal Administratif de DIJON a fait parvenir à la Commune, une requête déposée par Monsieur MAUGUIN à l'encontre du PLU. Une information de la mise à disposition de la requête a été transmise à tous les conseillers par mail.

Un rendez-vous a été pris avec Maître GRILLON le 3 mars pour préparer la réponse à ce contentieux.

Un dossier a été ouvert auprès de notre assureur Groupama pour assistance juridique.

Il faut donc que le Conseil Municipal délibère dans le cadre de cette procédure engagée contre le PLU.

### **DÉLIBÉRATION : PLU - POUR DÉFENDRE EN JUSTICE**

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'autoriser le Maire à représenter les intérêts de la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES en justice et particulièrement à défendre la Commune en justice dans le dossier MAUGUIN contre le Plan Local d'Urbanisme de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, ou tout autre dossier contentieux dirigé contre le Plan Local d'Urbanisme de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES.

Cette autorisation vaut en première instance, en appel et en cassation.

### **ÉCOLE : CONSIGNES DE SÉCURITÉ PRÉFECTURE ET AVENIR**

#### **- Sécurité des écoles :**

A la demande du gouvernement, des consignes ont été relayées par les préfets, les académies et les gendarmeries auprès des écoles et des communes. Dans notre école, des exercices de sécurité ont été réalisés avec les enfants (exercice de confinement avant les vacances de Noël et exercice de fuite le 11/02/2016). Les gendarmes ont fait une tournée d'inspection dans nos locaux.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été élaboré par la directrice en collaboration avec le Maire et soumis à l'Education Nationale.

Un courrier du Préfet demande aux maires d'appliquer les consignes de sécurités à l'ensemble des temps scolaires et périscolaires. Pour rappel, il est interdit à toute voiture de stationner devant l'école, portes et portails sont fermés à clé pour interdire l'accès sans autorisation à toute personne étrangère au service de l'école.

#### **- Avenir de l'école:**

Madame le Maire fait la lecture du courrier de Monsieur BEN, DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) reçu le 25 janvier dernier.

A l'initiative du Maire de BUSSIÈRES (suite à sa rencontre avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale au sujet de l'avenir d'une classe dans son école), une réunion a eu lieu le 18 janvier 2016 avec les Maires des Communes de BERZÉ-LA-VILLE, MILLY-LAMARTINE, SOLOGNY, LA ROCHE-VINEUSE, PIERRECLOS, PRISSÉ et CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES, pour évoquer l'avenir de nos écoles sur le territoire.

Une réunion organisée par l'Association des Maires et l'Education Nationale le 2 février 2016, a été l'occasion d'évoquer l'élaboration de la carte scolaire. Les effectifs des enfants scolarisés sont en baisse dans tout le Département, le nombre de classe est amené à diminuer par conséquent.

Une deuxième réunion des représentants des communes ci-dessus énoncées a eu lieu le 3 février 2016 à SOLOGNY. Il a été décidé de demander un rendez-vous à Mmes GIRARD-SOEUR et BASSET (Inspectrices de l'Éducation Nationale Mâcon Sud et Mâcon Nord) pour comprendre ce qu'attend l'Éducation Nationale des élus. Ce rendez-vous a été fixé le 23 mars 2016 à PIERRECLOS.

## **SYDESL : BILAN D'ACTIVITÉ 2014**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité annuel 2014 et informe qu'il est consultable en Mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Travaux restaurant**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le restaurant « L'impala des vignes » est ouvert depuis le 2 février 2016.

Des travaux ont été réalisés suite à l'état des lieux qui a été réalisé au moment de la vente du fonds : peinture salle du bas, électricité et plomberie, nez de marches, pour environ 2 000 € TTC.

### **Recensement**

Le recensement de la population s'est terminé le 20 février.

M. André LANOIX a réussi sa mission de recensement, malgré la réticence de certaines personnes à se faire recenser. Nous le remercions pour l'accomplissement de ce travail.

La population a été arrêtée à la fin de la collecte, à 590 habitants.

### **Fleurissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu un prix d'encouragement le 19 janvier, ainsi qu'un bon d'achat de 40 euros à valoir dans une jardinerie. Ils ont été remis à la Présidente du comité de fleurissement.

### **Site internet**

Mme EGRAZ fait un point sur les derniers éléments manquant pour finaliser le site internet de la Commune. Sa mise en ligne se fera fin mars.

### **Cérémonie du 19 mars 2016**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie à la mémoire des anciens combattants aura lieu au monument aux morts, le samedi 19 mars, à 9 heures.

### **Comité de pilotage**

Le comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) composé de représentants du CLEM, des enseignantes, des parents délégués et de la commission école des élus, se réunira le 8 mars prochain, afin de faire un point sur le déroulement des activités périscolaires.

### **Poubelle non triée, poubelle non collectée**

Mme CHARLOT précise qu'elle a été interrogée par des administrés au sujet du tri des déchets.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des réglottes « Mémo tri » sont disponibles pour tous au secrétariat de Mairie (une distribution de ce support avait été faite en 2015).

Pour toute question sur le tri des déchets, il est possible de contacter Mme Marie Pierre MARCHAND, Responsable de l'unité prévention, tri et développement durable du Pôle Environnement de la CAMVAL, par téléphone au 03.85.38.44.39 - par mail : [environnement@camval.com](mailto:environnement@camval.com) - ou de consulter le site internet du pôle environnement : [www.environnement-camval.fr](http://www.environnement-camval.fr)

**La prochaine réunion est prévue le lundi 4 avril 2016 à 18 h 30.**